

La politique économique à l'épreuve de la crise de la covid-19 en RDC : opportunités et contraintes*

Economic Policy in the Face of the COVID-19 Crisis in the DRC:
Opportunities and Challenges

Emile Ngoy Kasongo¹ et Bobo B. Kabungu²

1 Professeur d'universités. Email : golva95@gmail.com.

2 Economiste, Chargé de recherche, Directeur scientifique du Centre de recherche en sciences humaines (CRESH). Email : bobokabungu@gmail.com.



Received: 02 July 2025

Accepted: 15 August 2025

available online: 03 novembre 2025

Résumé. Cet article analyse l'épreuve que la crise de la COVID-19 a imposée à la politique économique en République démocratique du Congo (RDC), en mettant en lumière à la fois les contraintes structurelles révélées par la pandémie et les opportunités de réforme qu'elle ouvre pour la période post-COVID. À partir d'une analyse critique et prospective des mesures de riposte (sanitaires, budgétaires, monétaires et réglementaires), les auteurs montrent que la pandémie a provoqué un choc simultané d'offre et de demande, aggravé les déséquilibres internes et externes et accentué la vulnérabilité d'une économie fortement extravertie et dépendante des matières premières. Les résultats soulignent que les réponses conjoncturelles (confinement, allègements fiscaux, assouplissements monétaires, soutien à la liquidité, gratuités ciblées) ont été nécessaires en urgence, mais demeurent insuffisantes pour relancer durablement l'économie. L'article plaide dès lors pour une refondation de la politique économique post-COVID autour de réformes structurelles : discipline budgétaire et lutte contre la corruption, renforcement du capital humain (santé/éducation), diversification productive avec priorité à l'agriculture et à l'industrialisation, mécanismes de stabilisation (fonds de stabilisation/solidarité), amélioration du climat des affaires et mobilisation plus efficace de l'aide et des allègements de dette. La contribution met en perspective ces orientations à l'aide des cadres théoriques de la politique économique (règle de Tinbergen, objectifs conjoncturels et structurels) et insiste sur la nécessité d'une gouvernance publique renouvelée pour accroître la résilience du pays face aux chocs exogènes.

Mots-clés: Covid-19 ; politique économique ; résilience macroéconomique ; finances publiques ; diversification économique.

Abstract. This article examines how the COVID-19 crisis tested economic policy in the Democratic Republic of Congo (DRC), highlighting both the structural constraints exposed by the pandemic and the reform opportunities it creates for the post-COVID period. Based on a critical and forward-looking assessment of policy responses (health, fiscal, monetary and regulatory measures), the authors show that COVID-19 generated simultaneous supply- and demand-side shocks, worsened internal and external

imbalances, and amplified the vulnerability of a highly outward-oriented economy dependent on commodity exports. The findings suggest that emergency, short-term measures (lockdowns, tax relief, monetary easing, liquidity support, and targeted free basic services) were necessary but insufficient to restore sustainable growth.

The paper therefore argues for a redefinition of post-COVID economic policy through structural reforms: stronger fiscal discipline and anti-corruption efforts, investment in human capital (health and education), productive diversification with a focus on agriculture and industrialization, stabilization mechanisms (stabilization/solidarity funds), improved business environment, and more effective use of external support and debt relief. The contribution links these recommendations to core economic-policy frameworks (Tinbergen rule; short-run and structural objectives) and stresses that renewed public governance is essential to enhance resilience to future exogenous shocks.

Keywords: Covid-19; economic policy; macroeconomic resilience; public finance; economic diversification

Introduction

La grande interrogation de cette communication demeure celle de savoir comment les politiques publiques congolaises peuvent répondre aux défis des effets négatifs provoqués par la survenance de cette pandémie inattendue. Autrement dit, quelles stratégies (réformes) envisager pour améliorer l'efficacité des politiques publiques en RDC, accroître la résilience du pays face aux chocs exogènes et l'inscrire sur le sentier de croissance durable pour la période post-Covid-19 ? Dans un contexte économiquement difficile comme celui que traverse le monde actuellement, la réinvention de la gouvernance publique tournée vers les secteurs porteurs susceptibles de créer des structures solides et résilientes s'avère une nécessité absolue.

Le monde entier fait face à une double crise sanitaire et économique de la Covid-19, cette dernière ayant fait son apparition dans la ville de Wuhan vers fin 2019, avant de se propager dans les autres pays du monde pour devenir une pandémie tel que déclarée par l'OMS le 11 mars 2020.

Selon le FMI (FMI, 2020d), la crise sanitaire de la Covid-19 en Afrique subsaharienne, comme partout ailleurs, s'accompagne d'une crise économique à travers trois chocs importants qu'elle crée, à savoir : les baisses de la production et de la demande, la décélération de la croissance mondiale et le durcissement des conditions financières (et leurs retombées), et la chute significative des cours des produits de base, notamment le cours du pétrole qui a enregistré une baisse d'environ 50 % en 2020 (soit le niveau le plus bas depuis 18 ans).

Dans son rapport relatif aux effets de la Covid-19 sur les finances publiques dans le monde en 2020, le FMI souligne aussi que cette pandémie ainsi que les mesures de riposte qu'elle implique (distanciation sociale, confinement, fermetures des frontières, etc.) ne sont pas sans conséquences sur l'activité économique, car elles entraînent : la réduction de la production, la baisse des recettes fiscales, l'accroissement des dépenses et aides aux ménages et aux entreprises les plus touchés pour les protéger contre la perte de revenus, le chômage et les faillites. Cela va dégrader les soldes budgétaires de la plupart des pays dans le monde et accroître les ratios d'endettement public pour certains.

Particulièrement pour l'économie congolaise, des pressions sur le marché des biens et services et celui de change ainsi qu'une accentuation des déficits publics et extérieurs (baisse des exportations et importations) sont enregistrées, sans compter des perspectives de plus en plus sombres sur l'instabilité du cadre macroéconomique qu'entraînerait cette crise de la Covid-19. Concernant les mesures de riposte contre cette pandémie, particulièrement pour l'Afrique, la Banque mondiale note que les gouvernements d'Afrique subsaharienne n'ont pas assez de marge pour conduire des politiques budgétaires efficaces de lutte contre la Covid-19, au regard de la détérioration de leurs situations budgétaires (la baisse des recettes pose des contraintes budgétaires) et de la vulnérabilité accrue de la dette publique.

En RDC, la pandémie de la Covid-19, déclarée depuis le début du mois de mars 2020, a nécessité la mise en place d'une « riposte », tant sur le plan sanitaire qu'économique et financier, notamment : l'édiction des mesures de gestes dites

« barrières », le confinement des entités ou la limitation des mouvements des personnes et de leurs biens, la création d'un Comité de riposte, la mobilisation des forces de l'ordre pour assurer le respect des mesures prises, la mobilisation des moyens financiers, la baisse du taux directeur par la BCC et l'allègement des mesures réglementaires pour favoriser la fourniture de la liquidité et services financiers, les exonérations fiscales et la gratuité de certains services de base (électricité, eau), etc. Ces mesures conjoncturelles ne sont pas de nature à relancer l'économie congolaise durant la période post-Covid-19 où l'on risque d'assister à une vague de protectionnisme sans précédent ; ce qui soulève la question de l'efficacité des politiques publiques en RDC. L'absence d'un vaccin ou d'une thérapie admise par tous consolide un climat de pessimisme au sein des agents économiques, conditionne l'investissement et la production, et pousse l'Etat à revoir ses interventions, en commençant par sa politique économique.

L'histoire de l'humanité renseigne que les crises sanitaires sont inhérentes aux sociétés modernes. L'accroissement de la mobilité des personnes ainsi que des biens et services est à l'origine de la propagation des grandes crises sanitaires que le monde ait connues à l'instar de la tuberculose, la peste, le choléra, la grippe espagnole, le virus H1N1, etc. En abordant le cas de la RDC de manière singulière, il s'observe que de toutes les crises sanitaires connues dans le pays depuis son accession à l'indépendance en 1960 (Ebola, rougeole, tuberculose, etc.), la résolution a toujours été accompagnée par l'appui et la solidarité internationale, avec l'intervention remarquée des pays avancés, de l'OMS ainsi que d'autres agences des Nations-Unies. C'est dire combien le levier important du système de santé congolais réside dans le partenariat bi et multilatéral. Par ailleurs, le système sanitaire congolais est basé sur l'approche des soins de santé primaires qui renvoie à une bureaucratie, et cela influe négativement sur l'efficacité et l'efficacé des soins, malgré cet accompagnement des institutions internationales.

En passant en revue les effets actuels et futurs de la crise de la Covid-19 sur l'économie congolaise, cette étude a pour objectif de répertorier les différentes mesures prises par les autorités

congolaises pour faire face aux effets négatifs de la crise de la Covid-19, mais aussi d'explorer d'autres orientations de politique économique susceptibles de placer le pays sur un sentier de croissance durable et résiliente après la période post-Covid-19.

Pour l'atteinte de l'objectif général défini ci-haut, la méthodologie adoptée consiste en l'analyse critique et prospective des différentes mesures prises par les autorités congolaises pour faire face aux effets négatifs de la crise de la Covid-19. Elle sera combinée à une approche comparative dans une démarche prospective.

Quant au résultat attendu, la présente communication s'inscrit dans la perspective d'apporter un éclairage sur les modalités de la redéfinition de la politique économique post-Covid-19, car les solutions proposées jusque-là par les pouvoirs publics (mesures d'allègement fiscal, confinement et autres mesures) sont certes adaptées aux situations d'urgence mais se révèlent peu efficaces lorsqu'elles s'inscrivent dans la durée.

1. Effets directs et indirects de la crise de la Covid-19 sur l'économie congolaise

Plusieurs analystes pensent que les effets de la Covid-19 sur la croissance mondiale pourraient dépasser ceux de l'épidémie de SRAS parue en 2003 et ceux de la crise financière internationale de 2008, et qu'ils pourraient avoisiner la grande dépression de 1929. Mignon (2020, p. 1) souligne à ce propos que, dans les pays occidentaux, « la crise sanitaire a, en effet, lourdement impacté la mondialisation en mettant un coup de frein massif aux exportations ».

D'un autre côté, en déstabilisant l'économie chinoise, la pandémie de la Covid-19 devrait influencer négativement sur l'activité économique mondiale, et les pays africains devraient en ressentir fortement les effets du fait de l'extraversion de leurs économies. Le 20 mars 2020 déjà, plusieurs pays africains ont annoncé la fermeture de leurs frontières terrestres, maritimes et aériennes. En 2020, la pandémie a atteint plus de 30 pays du continent, occasionnant un impact économique important selon la Commission économique africaine (CEA).

Suivant les perspectives de l'économie mondiale publiées en janvier 2021, le FMI prévoit une contraction de l'économie mondiale de 3,5% en 2020, contre une croissance de 2,8% réalisée en 2019 (BCC, 2021). Concernant les effets de la Covid-19 sur les économies africaines, principalement l'Afrique Subsaharienne, le FMI (2020d) avait projeté une récession de 1,6% en 2020, soit le pire résultat que la région n'ait jamais enregistré. Selon cette institution, ladite crise va détériorer les conditions socio-économiques des populations, de par sa nature et à travers les mesures prises pour freiner sa propagation (engorgement, distanciation sociale), et les économies moins diversifiées seront les plus touchées. Il était également projeté une récession de 6,1% pour les économies avancées et une récession de 1% pour les économies émergentes et en voie de développement.

Selon la Banque mondiale (2020), la pandémie de la Covid-19 devrait entraîner une forte perte de bien être pour les ménages en Afrique Subsaharienne de l'ordre de 7% à 10%, avec la baisse de l'emploi. Cette perte de bien-être se verrait accentuer avec l'accroissement des prix (coûts de transactions) et les déficits d'approvisionnement à la suite des fermetures de frontières au commerce (ceci entraînerait des pertes de bien-être d'environ 14%), les ouvriers agricoles ou la main d'œuvre non qualifiée du secteur informel faisant partie de la tranche la plus vulnérable.

Pour ce qui est de la RDC, il y a lieu de noter que, en déstabilisant la Chine et le monde, la pandémie de la Covid-19 devrait entraîner dans ce pays :

- la détérioration de la balance des paiements, par la baisse du commerce ou volumes de transactions du pays avec l'extérieur (baisse des flux financiers, du volume d'aides et d'investissements directs étrangers), entraînant à son tour la chute des réserves de change, l'accentuation de la dépréciation et de l'inflation ;
- la baisse des exportations du pays (choc négatif sur le secteur minier), avec la baisse de la demande mondiale des minerais (la demande chinoise surtout) et des cours des matières premières, qui devrait réduire

les recettes publiques et accentuer les déficits publics dans un contexte d'accroissement des dépenses de l'Etat, tout ceci devant se traduire par l'accélération de l'inflation alimentant l'incertitude, l'instabilité du cadre macroéconomique, la détérioration du bien être des ménages (baisse des revenus), la contraction de l'activité économique et l'accroissement du chômage.

En effet, tenant compte de la pandémie, il était projeté en RDC : un taux de croissance de -1,9% en 2020 (le FMI tablait sur une récession de 2,2%), suite à la baisse prévue de l'activité extractive de 5,6% ; une inflation de 9,8% en fin décembre 2020 (contre un objectif à moyen terme de 7%) ; des déficits plus prononcés à l'absence d'une discipline budgétaire, de nature à exercer des pressions sur le marché. Au regard des réalisations en 2020 (voir BCC, 2021), comme indiqué dans le tableau n°1 ci-dessous, il est noté une faible croissance économique en RDC de 0,8% en 2020, contre une réalisation de 4,4% en 2019, soit une récession ; une accélération du rythme de formation des prix, le taux d'inflation étant passé de 4,59% en 2019 à 15,76% en 2020, contre un objectif de moyen terme de 7% ; une forte pression sur les marchés des changes⁽¹⁾ se traduisant par une dépréciation de la monnaie nationale de 15,2% en 2020 contre 2,2% en 2019 ; un déficit de la balance des paiements se traduisant par un besoin de financement de 2,1% du PIB en 2020 contre un besoin de financement de 2,3% du PIB en 2019⁽²⁾ ; une faible mobilisation des recettes publiques face à une expansion des dépenses se traduisant par des déficits mensuels successifs couverts toutefois par des financements sains, essentiellement les appuis budgétaires du FMI et de la BAD, mais aussi par le financement monétaire (de janvier à avril 2020) qui est réputé ne pas contribuer à la stabilité du cadre macroéconomique.

1 Les fortes pressions sur le marché des changes ont amené la Banque centrale à y effectué des interventions directes et indirectes, ce qui a entraîné la contraction des réserves de change en 2020 (on est passé de 818,7 millions de USD en 2019 à 708,9 millions de USD en 2020) malgré l'amélioration de l'excédent du compte des biens et l'encaissement au titre des appuis budgétaires du FMI (en avril 2020) et de la BAD (en novembre 2020).

2 Cette amélioration est imputable à celle du solde commercial.

Tableau 6.1 : Evolution de quelques indicateurs macroéconomiques clés en RDC

Rubriques	2017	2018	2019	2020(p)
Taux de croissance du PIB réel	3,7	5,8	4,4	0,8
Prix à la consommation (inflation)	54,7	7,2	4,6	15,7
Taux directeur	20	14	9	18,5
Solde budgétaire global, hors dons (% du PIB)	0,01	-0,1	-0,7	-1,2
Solde compte courant (% du PIB)	-3,2	-3,5	-3,3	-2,6
Solde de la balance des paiements (% du PIB)	-2,0	-2,6	-2,3	-2,1
Réserves de change (en semaines d'importations de biens et de services)	3,0	3,0	4,0	2,0
Dépréciation de la monnaie locale en % (à l'indicatif)	23,7	2,7	2,2	15,2

(p) : provisoire.

Source : BCC, Rapport annuel 2019 ; BCC, Rapport sur la politique monétaire en 2020.

Il y a lieu de retenir que cette pandémie entraîne des chocs sur la demande (baisse de la consommation suite aux mesures de distanciation et confinement de la population) et sur l'offre (perturbation de la chaîne de production à l'échelle internationale au départ de la Chine, cette dernière étant l'un des principaux fournisseurs mondiaux), et entraîne des spéculations sur les marchés financiers.

2. Revue des mesures de riposte prises contre la crise de la Covid-19

La pandémie de la Covid-19 a eu des conséquences si graves dans de multiples domaines de la vie que de nombreux chefs d'Etat et responsables d'institutions internationales l'ont comparée à une guerre. Au-delà des morts qui se comptent par milliers, la paralysie des systèmes de production et de consommation, du fait, entre autres, des restrictions des mouvements des personnes, a conduit à une crise sans pareille. Dell'Araccia, Mauro, Spilimbergo et Zettelmeyer, J. (2020) distinguent deux phases dans l'évolution de la prise en charge de la maladie et de ses effets : (i) la guerre pour sauver des vies et atténuer le choc sur l'activité économique et (ii) le redressement dans un contexte de campagne élargie de vaccination et de fléchissement des mesures de confinement avec un impact

progressif sur la croissance.

Cette section rappelle quelques-unes des mesures de riposte prises sous d'autres cieux et revient sur celles adoptées en RDC. L'accent est mis sur quelques pays développés et sur l'Afrique considérée globalement.

2.1. Mesures de riposte adoptées dans le monde

Pour lutter contre la propagation de la Covid-19 et ses effets, plusieurs mesures ont été adoptées (des propositions avancées) par certains pays, notamment :

- l'adoption des mesures d'envergure sur le plan budgétaire, de nature à aider les ménages et les entreprises touchés (Allemagne, Australie, Espagne, Etats-Unis, France, Italie, Japon et Royaume-Uni). Bien des pays émergents et en développement ont fourni et continuent d'accorder une importante aide budgétaire aux secteurs et aux travailleurs les plus touchés. Il s'agit, entre autres, des assistances sociales (aides en espèces et en nature, subventions salariales pour éviter les licenciements de masse, gratuité de certains services de base, etc.) aux travailleurs formels et informels et des subventions (soutien de trésorerie) aux entreprises saines, formelles

ou informelles, ainsi que de la prestation des services publics ;

- des soutiens budgétaires à l'attention de pays qui rencontrent de sérieux problèmes de financement dans la lutte contre la pandémie et font ainsi face à un double choc (financier et sanitaire) ;
- la relance par voie monétaire et la mise en place, par les banques centrales, des mécanismes de liquidité de manière à limiter les tensions systémiques ou l'amplification des chocs et créer des meilleures conditions d'une reprise économique. Aussi, les autorités de régulation et contrôle ont-elles invité les banques commerciales à évaluer, de manière transparente et permanente, le risque de crédit, et les encouragent à restructurer (allongement des maturités, annulation de pénalités de retard, etc.) les prêts accordés aux ménages et entreprises en difficulté. Il y a lieu de préciser qu'en Afrique, avec une inflation en dessous de 10 % en général, la plupart des banques centrales ont tendance

à réduire leurs taux d'intérêt pour soutenir leurs économies. Le flux entrant de capitaux étant faible, certains pays pourraient être contraints à financer leur déficit du compte courant en puisant dans leurs réserves, ce qui pourrait entraîner des dépréciations de la monnaie et entretenir des pressions inflationnistes ;

- l'usage de l'aide ciblée par le recours aux nouvelles technologies numériques, pour les pays émergents et ceux en développement dont l'économie informelle prédomine ;
- l'octroi des facilités de paiement aux pays fortement endettés : moratoires ou restructurations des dettes ;
- le confinement et la distanciation sociale.

De manière générale, les mesures prises par les pouvoirs publics se sont orientées vers les ménages, les entreprises et le secteur financier et peuvent être regroupées suivant qu'elles se rapportent à la liquidité ou à la solvabilité. Le tableau 6.2 offre un aperçu.

Tableau 6.2. Mesures prises en occident en réaction à la crise

Secteur bénéficiaire	Mesures sur la liquidité	Mesures sur la solvabilité
Ménages	Suspension des remboursements de prêts hypothécaires et de prêts étudiants	Transferts monétaires
	Report des paiements des cotisations de sécurité sociale et des impôts	Assurance chômage
		Bon de repas pour les étudiants qui ne sont pas à l'école
Entreprises	Allongement des échéances des prêts	Injections de fonds propres
	Report des paiements des cotisations de sécurité sociale et des impôts	Subvention au maintien de l'emploi
	Achat de papier commercial et d'obligations	Subventions directes fondées sur les ventes antérieures (sur la base de l'impôt)
	Octroi de crédit direct par la banque centrale	
Secteur financier	Garanties de crédit	
	Fourniture de liquidités pour les intermédiaires financiers	Injections de fonds propres
	Mesures visant à préserver la liquidité du marché	Garanties de l'Etat

Source : Dell'Ariccia, Mauro, Spilimbergo et Zettelmeyer, J. (2020)

2.2. Principales mesures de riposte contre adoptées par les autorités congolaises

En RDC, plusieurs mesures ont également été prises pour lutter contre la propagation de la pandémie de la Covid-19 et limiter ses effets. Ces mesures peuvent globalement être regroupées en trois catégories se rapportant respectivement à la politique monétaire, à la politique budgétaire et aux mesures diverses.

S'agissant de la politique monétaire, les mesures suivantes ont été prises par l'autorité monétaire pour atténuer l'impact de la pandémie sur l'activité économique et garantir la continuité des services financiers :

- baisse du taux directeur (soit une baisse de 1,5 point de pourcentage en mars 2020, passant de 9% à 7,5%) en vue de baisser le coût du crédit ;
- baisse du coefficient de réserve obligatoire sur les dépôts à vue en monnaie nationale (il est passé de 2% à 0%) en vue de libérer la liquidité au profit des banques ;
- élargissement des maturités (de 3 à 24 mois) pour les opérations de refinancement ; aussi, l'ouverture d'un guichet de facilité de financement (avec un faible taux effectif global autour de 7,5%), avec une première tranche de 50 millions de USD, à la faveur des opérateurs économiques (via les banques commerciales) pour assurer les grands centres urbains en produits de première nécessité ;
- relèvement des limites ou plafonds de paiement journalier et la suppression de certains frais de transaction dans les opérations de monnaie électronique ;
- obligation faite aux banques de privilégier le crédit aux secteurs alimentaire et pharmaceutique ;
- obligation faite aux banques de rapatrier une partie de leurs avoirs en devises non productifs détenus auprès des correspondants étrangers pour faire face aux besoins de la clientèle ;
- injections des devises contre monnaie nationale (adjudications des devises) pour lutter contre la dépréciation de la monnaie nationale ;

- report d'une année, soit au 01 janvier 2022, de l'exigence réglementaire du capital minimum des banques à l'équivalent en CDF de USD 50 millions ;
- gel des règles de classification des prêts et la suspension des pénalités de retard sur les créances en souffrance pendant la période de crise ;
- invitation aux banques à la restructuration prudente des prêts en souffrance des secteurs directement affectés par la crise.
- approvisionnement des banques en billets de banque de bonne quantité et en grande quantité ;
- promotion des moyens de paiement électronique (suppression des frais sur les transactions en monnaie électronique, etc.), l'utilisation de la monnaie électronique et scripturale, pour réduire le risque de contamination lié à la manipulation du cash ;
- report jusqu'à nouvel ordre des réunions annuelles des Assemblées Générales et Conseil d'Administration des établissements de crédit et institutions de microfinance, pour l'exercice 2019.

Sur le plan de la politique budgétaire, le Gouvernement congolais avait décidé d'octroyer un allègement de la charge fiscale (suppression de la TVA) et la gratuité de certains services de base à Kinshasa (suspension des paiements des factures d'électricité et d'eau) pendant un trimestre, sans compter la prise en charge des malades atteints de la Covid-19, etc. Il est à noter qu'à ces mesures de politiques conjoncturelles se sont ajoutées celles liées à la restriction de la circulation des personnes, en particulier le confinement de la ville province de Kinshasa (foyer de la pandémie) par rapport aux autres provinces du pays, le confinement partiel de certains quartiers de Kinshasa (principalement la commune de la Gombe), l'obligation du port du masque, la suspension des vols internationaux, etc.

Toutes ces mesures, si elles réussissaient à maintenir l'économie congolaise sous perfusion pendant cette période de crise économique ou à la sortir tête haute de la crise, ne sont pas de nature à relancer l'activité économique du pays après la Covid-19, au regard de leur efficacité relative.

En effet, la crise économique, qui résulte de la Covid-19, met à nu les problèmes structurels auxquels sont confrontées les économies, surtout celles sous-développées d'Afrique, en l'occurrence la RDC et exige de repenser le modèle économique après Covid-19, en mettant en avant plan les transformations structurelles.

3. Résilience et croissance durable en RDC : entre problèmes réels et théorie

3.1. Quelques problèmes structurels de l'économie congolaise

Parlant des problèmes structurels, la RDC reste fragile et est vulnérable aux chocs exogènes au regard de son caractère extraverti, faute de réserves de change suffisantes, justifiant des besoins permanents de soutien à la balance des paiements. Elle possède une industrie peu développée et tire l'essentiel de sa richesse de l'exploitation des minerais (cuivre, cobalt, etc.) qui constitue la principale activité du pays, laquelle fait fonctionner plusieurs autres secteurs et procure les réserves de change indispensables pour garantir l'équilibre du marché des changes. En mars 2020, avec le ralentissement de l'économie chinoise, une chute du cours du cuivre de 4,87 % et de celui du cobalt de 2,19 % a été enregistrée. La baisse des prix des matières premières pèse négativement sur l'économie congolaise du fait de l'aggravation des déficits budgétaires et des tensions sur le marché de biens et services et celui des changes.

A ce jour, la RDC enregistre des déficits de plus en plus importants liés, notamment, au financement du programme d'urgence dit « de 100 jours » du Président de la République et de la gratuité de l'éducation de base pour tous les établissements publics. Vers la fin de l'année 2019, le pays avait bénéficié de l'assistance financière du FMI, laquelle était indispensable pour soutenir ledit programme « de 100 jours » dont l'exécution totale pose encore problème à ces jours.

De façon générale, entre 2018 et 2019, il s'est observé en RDC : une accentuation des déficits publics (étroitesse de l'espace budgétaire réel), une baisse des dépenses d'investissement, une consommation des réserves de change et une contraction de la croissance, pour ne citer que

cela. Par ailleurs, quelques problèmes structurels, à l'instar de la faible diversification de l'économie congolaise qui la rend d'ailleurs moins résiliente et vulnérable face aux chocs extérieurs, la défaillance (engorgement) du système sanitaire du pays et le déficit en ressources humaines de qualité, matérielles et financières constituent des pesanteurs au décollage du pays.

Dans ce contexte, toutes choses restant égales par ailleurs, l'efficacité des interventions du Gouvernement congolais face à la Covid-19 reste limitée.

3.2. Politique économique : mise en perspective théorique ³

La politique économique traduit l'ensemble de mesures prises de façon cohérente (modifications de la masse monétaire, des dépenses publiques, des impôts, etc.) pour atteindre des objectifs fixés (production, niveau des prix, taux d'intérêt, etc.). Pour y arriver, le nombre d'instruments (variable exogène comme le taux de change) doit correspondre au nombre d'objectifs fixés (variable endogène), selon la règle du contrôle des systèmes stratégiques de Tinbergen (1952).

Depuis les travaux de Kaldor, il est assigné à la politique économique quatre objectifs, à savoir : la croissance économique, le plein emploi, la stabilité des prix et celle du solde extérieur ou la balance commerciale (Drumetz F. et al., 2015). On distingue les objectifs d'activité (croissance et emploi) et ceux d'équilibre (prix et balance commerciale). A côté de ces objectifs, qualifiés de conjoncturels ou de court terme, s'ajoutent des objectifs dits structurels : la politique agricole, politique industrielle, politique de l'emploi, politique fiscale, politique commerciale, politique territoriale, etc. De manière générale, il y a lieu de retenir que les objectifs de la politique économique sont multiples (en général contradictoires), notamment : (i) le plein emploi (lutte contre le chômage) ; (ii) la stabilité des prix (lutte contre l'inflation) ; (iii) l'amélioration de niveau de vie ; (iv) une répartition équitable du revenu (croissance inclusive) ; (v) l'accès de tous aux services essentiels ; etc.

³ Lire : Bénassy-Quéré A. et al. (2012), Chauvet Christophe (2016), Drumetz, Pfister, et Sahuc (2015), Ngoy Kasongo (2018).

Pour ce qui est des instruments permettant d'atteindre les objectifs de politique économique de court terme, il est à distinguer :

- (i) Les instruments traditionnels relevant de l'approche macroéconomique traditionnelle :
 - la politique monétaire : fixation des taux d'intérêts officiels, etc. ;
 - la politique budgétaire : définir le niveau des dépenses publiques et fixer les taux d'imposition ;
 - le Policy mix : la combinaison des politiques monétaire et budgétaire.
- (ii) Les instruments microéconomiques :
 - les réglementations ;
 - la structure des prélèvements directs et indirects sur les ménages et des entreprises ;
 - les subventions, transferts au titre de la sécurité sociale ;
 - le choix de dépense et d'investissement publics ;
 - etc.

On peut noter que la politique monétaire (de change) vise à assurer l'équilibre interne et externe (la stabilité des prix sur les marchés des biens et services et le marché des changes), et la politique budgétaire vise le plein emploi et la croissance économique.

Parmi les fonctions de la politique budgétaire ou la politique économique au sens large, on retient en général :

- *l'allocation des ressources* : fourniture des biens publics (investissement en éducation, en Recherche et Développement, protection de l'environnement, etc.), modification de la quantité et qualité des facteurs de production et leur répartition régionale ou sectorielle, etc. ;
- *la redistribution* : modifier la répartition des revenus (taxation progressive, transferts sociaux) entre agents ou régions ;
- *la stabilisation macroéconomique* : assurer la résilience de l'économie face à des chocs

exogènes, réduire les écarts des variables par rapport à leurs niveaux d'équilibre (stabilité des prix, plein emploi des facteurs, etc.).

Si les objectifs de stabilisation et d'allocation exercent un effet sur l'activité économique en général, l'objectif de redistribution vise plutôt la répartition des revenus entre agents ou entre régions, soit les équilibres sociaux. Aussi, peut-on relever, considérant le caractère temporel de leurs effets, les divergences suivantes entre les objectifs de politique de stabilisation et ceux d'allocation :

- les politiques de stabilisation visent à réduire l'écart entre le niveau effectif de la production et son niveau potentiel (niveau d'équilibre obtenu avec le plein emploi des facteurs), ou minimiser l'écart de production. C'est des politiques de court terme qui influent sur les fluctuations de l'activité autour de sa tendance de long terme (l'équilibre). Elles recherchent à atteindre l'équilibre et non l'améliorer ;
- les politiques d'allocation visent à accroître la production ou atteindre son niveau maximal sans inflation. C'est des politiques de long terme qui influent sur la tendance de l'activité à long terme, elles cherchent à élever cette tendance (trajectoire de croissance de long terme de l'économie).

Une politique économique est « efficace » pour autant qu'elle permet d'atteindre les objectifs fixés dans le délai. Elle est dite « efficiente » si elle permet d'atteindre lesdits objectifs à moindre coût ou en économisant les facteurs ou ressources disponibles.

4. Orientations de politique économique sur la période post-Covid-19 en RDC

La politique économique conduite en RDC paraît essentiellement conjoncturelle, caractéristique des pays en développement et héritée de la structure économique coloniale, tournée exclusivement vers le secteur d'exportation des produits primaires sans une valeur ajoutée significative, qu'elle entretient soigneusement. C'est de ce secteur que le pays tire en gros sa croissance économique depuis des années. Si le secteur tertiaire a connu un bon depuis quelques années grâce aux sociétés liées aux NTIC (Nouvelles Techno-

logies de l'Informations et de la Communication), le secteur secondaire a du mal à renaître d'un passé industriel éloquent (Ngoy Kasongo, 2018). Une telle articulation de la politique économique rend cette dernière plus passive et réactive qu'offensive, et est à la base de tous les maux qui gangrènent le pays depuis 1960 : chômage, dollarisation, inflation, faible niveau de l'activité économique, modicité de salaires, inégalités sociales, pauvreté, etc.

Il sied de rappeler que le choc sanitaire de la Covid-19 a créé un choc économique, tant du côté de l'offre que de celui de la demande, à travers les mesures de riposte adoptées pour limiter sa propagation (confinement, fermeture des frontières, etc.), qui nécessiterait le recours au « keynésianisme » (l'intervention de l'Etat plutôt que le simple mécanisme automatique du marché) pour s'en sortir. Du fait de l'absence d'un remède efficace contre la pandémie de la Covid-19 jusqu'à ce jour, cette pandémie risquerait de détruire davantage le tissu économique des pays sous-développés comme la RDC, en l'absence de financements extérieurs et de la mise en place des politiques économiques d'envergure accompagnées d'une bonne gouvernance.

En effet, à la fin de la pandémie, la plupart de pays dans le monde vont se préoccuper de la reprise ou la relance économique et vont prendre des mesures conséquentes, lesquelles mesures, pour les pays avancés, vont certainement restreindre les aides financières en faveur des pays sous-développés comme la RDC et pourraient se traduire même sous forme de protectionnisme dans certains pays. Dans un tel contexte, les pays seront appelés à recourir à la production nationale pour satisfaire la demande locale. Au regard des mesures prises actuellement en RDC, qui du reste sont essentiellement « conjoncturelles », le pays court le risque de s'enfoncer dans un cercle vicieux de récession qui débouchera, à coup sûr, à une dépression, faute d'adoption de mesures structurelles et à défaut d'engager des réformes structurelles qui s'imposent.

En RDC, « l'après cette pandémie » doit être planifié, à travers des politiques économiques structurelles visant plusieurs domaines, à savoir : la politique budgétaire, l'aide au dévelop-

pement et l'allègement de la dette, le soutien aux investissements privés et aux secteurs socioéconomiques ainsi que les mesures d'encadrement institutionnel.

4.1. Mesures de politique budgétaire

La politique budgétaire est à privilégier dans la riposte ou la lutte contre la pandémie du fait de l'efficacité réduite (canaux de transmission monétaire faibles ou non opérationnels) des politiques monétaires et des marchés financiers sous-développés. Il tient aussi de renforcer la résilience de l'économie congolaise par la mise en place des politiques structurelles (mesures et stratégies) de manière à renforcer le capital humain (surtout dans le secteur de la santé et de l'éducation), à promouvoir la recherche et le développement, et à promouvoir ou maintenir à un niveau satisfaisant l'investissement dans les services publics (électricité, eau, etc.). En outre, il est important de favoriser les chaînes de valeur intra-africaines dans le cadre de l'Accord de libre-échange continental africain pour la substitution des importations. La révision de la politique budgétaire dans la mobilisation des ressources publiques ainsi que l'allocation et le suivi de l'exécution des prévisions budgétaires.

Pour le premier axe, la véritable stratégie de lutte contre la malversation, la fraude et l'évasion fiscale fait encore défaut dans la mesure où très peu d'entreprises s'acquittent véritablement de leurs obligations fiscales, du moins celles du secteur formel. La lutte contre la corruption, la fraude et évasion fiscale devrait être consacrée à travers la définition d'une brigade dotée des moyens logistiques et humains conséquents ; car même, à supposer que le pays puisse accéder aux volumes de financement voulus, s'ils sont mal utilisés, autant ces fonds vont entraver les processus de développement du pays et se révéler inefficaces (Ngoy, 2018). Quant au second axe, l'affectation optimale des ressources vers des projets sociaux et de relance économique s'avère fondamentale.

4.2. Aide au développement et allègement de la dette

Les bailleurs des fonds (FMI, Banque mondiale, etc.) devraient venir à l'aide des économies vulnérables et accéder à la demande d'allègement de

la dette des économies africaines et particulièrement de la RDC, car faisant face aux problèmes de viabilité de leurs dettes pour limiter les dégâts de la Covid-19 qui se pointent à l'horizon pour ces économies. L'histoire démontre qu'il soit plus que jamais nécessaire de penser à un fond mondial destiné à faire face aux chocs négatifs mondiaux de ce genre (Covid-19), qui serait alimenté par une sorte de taxe mondiale à prélever sur tous les Etats du monde.

Cette proposition tient au fait qu'il est reproché à l'OMS d'avoir minimisé la pandémie et avoir mis du temps pour apporter son soutien financier aux pays les plus touchés par la dite pandémie. Les gouvernements d'Afrique subsaharienne n'ont pas assez de marge pour conduire des politiques budgétaires efficaces de lutte contre Covid-19, au regard de la détérioration de leurs situations budgétaires (la baisse des recettes pose des contraintes budgétaires) et de la vulnérabilité accrue de la dette publique. Ainsi, durant cette crise de la Covid-19, l'appui de la communauté internationale (organisations multilatérales et créditeurs bilatéraux : FMI, Banque mondiale) s'avère nécessaire pour l'Afrique pour la mise en place des politiques efficaces qui garantissent la stabilité macro-économique. La restructuration (allégement temporaire) de la dette de cette région devrait également contribuer à l'efficacité des efforts fournis.

Il est donc suggéré :

- de consolider la coopération bi et multilatérale. Pour la RDC, cette crise coïncide avec la reprise des pourparlers pour une reprise des programmes formels avec le FMI. D'ailleurs, les résultats satisfaisants des discussions entre les experts congolais et du FMI ont permis : le déblocage d'USD 368,4 millions représentant 25 % du quota au titre de ce qu'on appelle « *Rapid Credit Facility* » en faveur de la RDC pour l'appui à la balance des paiements ; la conclusion de ce programme d'urgence en juillet 2020 ouvre à la RDC la possibilité de bénéficier des appuis budgétaires de la Banque mondiale et de la BAD⁴.

⁴ Le pays a bénéficié des appuis budgétaires du FMI (en avril 2020) et de la BAD (en novembre 2020).

- d'appuyer la balance des paiements via les appuis financiers des partenaires bilatéraux et multilatéraux et de réduire, par ricochet, les effets sur les réserves de change.

4.3. Soutien aux investissements privés et aux secteurs socioéconomiques

En ce qui concerne les investissements privés, il est indispensable de maintenir et renforcé le plan de soutien mis en place actuellement par le Gouvernement. Toute mesure visant à booster la demande passe par la baisse des charges dont principalement les plus exigibles sont celles dues à l'Etat. Il va donc sans dire que la réduction des charges fiscales ainsi que le maintien bas des taux d'intérêt à la fois de la Banque Centrale, des banques commerciales et autres institutions de crédit sont d'une importance capitale. En sus, il sied d'innover en matière de financement de l'activité économique en incitant des institutions comme le Fonds de Promotion de l'industrie, FPI, à octroyer les crédits à des conditions plus favorables en termes de remboursement, d'échéance et de taux.

A ceci, il conviendrait d'ajouter un appui direct dans les secteurs socio-économiques. Cet appui se matérialiserait par la promotion des aides sociales et l'octroi d'un allégement fiscal ou, carrément, des subventions aux entreprises saines pour soutenir l'activité économique.

4.4. Mesures d'encadrement institutionnel

Les mesures d'encadrement administratif et institutionnel incluent :

- la mise en œuvre des actions de lutte contre la spéculation. Les mesures de confinement créent des anticipations qui provoquent la pression sur la demande des produits vivriers, surtout à Kinshasa ; pour les opérateurs économiques véreux, cela est une occasion de faire hausser les prix ;
- la lutte contre la corruption et la promotion de la discipline budgétaire (ajuster le budget de l'Etat au rythme de la conjoncture) pour garantir la stabilité du cadre macroéconomique ;
- à moyen et long terme, la mise en place d'un programme de diversification de l'économie congolaise de manière à renforcer sa compé-

titivité et la réduction du secteur informel. Les mesures économiques à prendre ne vont concerner qu'environ 20 % de l'ensemble de l'économie qui est essentiellement (plus au moins 80%) dans le secteur informel ;

- l'opérationnalisation, de manière permanente, d'un fonds de stabilisation et un fonds de solidarité pour une riposte efficace en cas de crise, tel que proposé par le Président de la République ;
- un allègement au niveau du paiement des factures d'eau et d'électricité suivant le niveau de revenu des ménages ;
- la mise en place d'un système efficace de suivi des mesures déjà prises pour atténuer les effets du confinement, notamment pour la ville de Kinshasa.

Pour revenir aux réformes structurelles à engager en RDC, disons que les principaux domaines doivent avoir comme soubassement la bonne gouvernance institutionnelle qui sera le socle des réformes. Il s'agira prioritairement des domaines de la santé et de l'éducation (capital humain), du renforcement de la résilience et d'un élan vers l'industrialisation, y compris la poursuite de la création des zones économiques spéciales.

Sur le plan du capital humain, la santé et l'éducation doivent être la priorité. L'Etat congolais doit y allouer une part importante du budget national, pour éviter que des chocs exogènes ne détériorent davantage les conditions de vie des populations qui sont en majorité pauvres. La pandémie de la Covid-19 vient renforcer et mettre en branle le système sanitaire déficitaire et déjà peu organisé, avec la prédominance des structures sanitaires privées dont le principal objectif est la réalisation du profit. Quant à l'éducation, une meilleure dotation factorielle en ressources humaines passe essentiellement par la formation qualifiante et technique orientée vers des métiers de l'industrie. Il est à noter que, suivant la loi de finances 2020, l'équipement des secteurs de la santé et éducatif représente environ 3% du budget national (Loi de finances 2020).

En matière de développement de la résilience (renforcer la compétitivité et la résilience de l'économie congolaise face aux chocs exogènes), l'Etat congolais devrait mettre en place un programme bien pensé de diversification économique, avec comme point de départ le secteur agricole. L'Etat devra investir dans l'agriculture par la création des vraies sociétés agro-industrielles et le financement des activités dans ce secteur qui a le potentiel d'absorber une bonne partie de la main d'œuvre et ainsi réduire le chômage. Mais cela nécessitera de l'électricité en permanence et des infrastructures routières de bonne qualité.

Il s'agit d'un grand chantier qui pose un sérieux problème de financement, en considérant des litiges de l'Etat congolais sur la dette intérieure et de sa gestion des finances publiques qui ne plaide pas toujours pour son éligibilité à lever des fonds sur les marchés financiers internationaux, ni à bénéficier de la confiance de la part des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux. Pour s'en sortir, l'Etat congolais devra optimiser les ressources internes (accroître les recettes fiscales) en s'imposant une discipline budgétaire de manière permanente (ajuster le budget de l'Etat au rythme de la conjoncture) pour garantir la stabilité du cadre macroéconomique et en luttant sérieusement contre la corruption qui fait perdre au pays d'énormes ressources.

En sus, l'Etat devra constituer un fonds souverain à alimenter par des ressources supplémentaires que le pays tirerait du bon comportement des cours des matières premières. Les ressources ainsi dégagées, tant pour tout déficit, devront être affectées aux investissements productifs (l'agriculture, la santé, l'éducation). Les fruits de la croissance devraient être répartis de façon équitable entre les secteurs et les classes sociales pour espérer à une croissance inclusive et un développement durable et autoentretenu. En privilégiant les investissements nationaux, dans le secteur agricole et dans d'autres secteurs porteurs et créateurs d'emplois, l'Etat congolais réussira, avec le temps, à se positionner comme un acteur de taille sur la scène internationale, offrant ses excédents de production, à l'effet de reconforter sa monnaie et accroître ses recettes sur fond d'une résilience économique. Il est à relever que les enjeux mondiaux ne seront plus forcément les mêmes après Covid-19.

Pour ce qui est de la promotion de l'industrialisation, il s'observe que les politiques conçues jadis pour favoriser la création des zones économiques spéciales se poursuivent mais avec une certaine léthargie. Dès lors, un changement de cap s'impose. Ce serait l'occasion de redynamiser ce projet dont la phase opérationnelle a longtemps souffert.

Point n'est besoin de rappeler que le secteur industriel demeure l'un des secteurs porteurs de croissance et constitue un pilier majeur pour le développement durable. Il favorise l'inclusion des diverses couches sociales dans la richesse nationale, la création d'emplois et la diversification économique. Les missions assignées au Ministère de l'Industrie de la RDC permettent au secteur d'être un secteur à industrie diversifiée, productive, compétitive, responsable, intégrée et valorisante. Le secteur de l'industrie devrait contribuer à l'éclosion de l'économie industrialisée et pleinement intégrée dans la dynamique des échanges sous régionaux, régionaux et internationaux. Cependant, faute d'une bonne coordination des actions entreprises et de l'absence des politiques publiques appropriées en la matière, toutes les ambitions affichées ne se concrétisent pas et ne permettent pas de faire de ce secteur un socle de l'émergence et in fine du développement intégral et intégré de la RDC.

Une économie qui se veut devenir émergente devra être premièrement résiliente. Or, la résilience d'une économie n'est possible qu'à travers la transformation économique et, par ricochet, celle du tissu industriel. La résilience d'une économie est caractérisée par une forte intégration à l'économie internationale sur le plan commercial et financier. Elle est également liée à la diversification et la modernisation de la structure de l'économie nationale. Les stratégies de relance et développement du secteur industriel de la RDC devront intégrer les éléments suivants :

- diversifier tous les secteurs de l'économie nationale avec primauté au secteur industriel ;
- mettre en place une politique nationale qui soutient et encourage la compétitivité des exportations ;
- encourager la productivité dans les secteurs

manufacturiers et agricoles ;

- promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables par les industriels ;
- entrevoir les mécanismes de financement alternatif de l'industrie ;
- intégrer l'analyse prospective dans l'élaboration des plans de développement industriel ;
- stimuler la production industrielle en mettant en place des infrastructures performantes ;
- renforcer les infrastructures de production et les ressources humaines (capacités et compétences industrielles) ;
- améliorer et assainir le cadre des affaires et de l'investissement ;
- favoriser le partenariat public-privé tout en répartissant les responsabilités entre l'Etat et les privés ;
- développer la normalisation, la métrologie et la propriété industrielle ;
- développer les espaces industriels (pôles de croissance, parcs agroalimentaires, zones économiques spéciales, etc.) ;
- promouvoir l'industrie verte (développement industriel respectueux de l'environnement) et la gestion des déchets industriels ;
- renforcer les capacités institutionnelles du Ministère de l'Industrie et des structures connexes.

Conclusion

La survenance de la crise sanitaire de Covid-19 peut être considérée à la fois comme handicap à la consolidation des structures économiques fragiles de la RDC d'une part, mais d'autre part comme une opportunité de redéfinir les politiques publiques tendant à la mise en place des réformes nécessaires. Comme le souligne Nkosi (2020, p. 1), « si la crise d'août 2007 a été un coup de semonce à bout portant qui a ébranlé le modèle de développement vieux de plusieurs décennies en Afrique et au-delà, la crise économique provoquée par le coronavirus a complètement brisé ses fondements. L'Afrique est à un point d'inflexion ». Il importe donc de changer la manière de penser le développement, en se lançant dans la prospective car l'émergence exige d'entrevoir le futur au-delà du court terme.

La lecture faite tout au long de cette réflexion s'est évertuée à montrer que la crise actuelle offre des opportunités à la RDC de revoir et réorienter l'action publique dans le sens de dépasser certaines contraintes structurelles et de bâtir ainsi un sentier de croissance durable, inclusive et résiliente.

Dans un contexte d'incertitudes politiques, de résurgence des conflits armés et diverses insécurités affectant l'approvisionnement des certaines denrées essentielles à la consommation dans plusieurs régions du pays, il convient d'envisager la période post-Covid-19 en orientant et en ajustant les politiques publiques dans le sens de la coopération internationale, en tirant des leçons des crises précédentes d'Ebola ou d'autres maladies endémiques.

Références bibliographiques

- Alfie, U., Scheuermaier, M. et Baissac, C. (2012). Contraintes à la croissance économique, dans Herderschee, J., Mukoko S. D. et Tshimenga T. M. (éditeurs). *Résilience d'un Géant Africain : Accélérer la croissance et Promouvoir l'Emploi en République Démocratique du Congo*, Volume I Synthèse, contexte historique et macroéconomique. Kinshasa : Banque Mondiale - Mediaspaul, 171-225.
- Banque Centrale du Congo (BCC), *Rapports annuels*. Kinshasa.
- Banque Centrale du Congo (BCC) (2020). Instructions réglementaires n°43 et n°44 publiées le 24 mars 2020 (disponible en ligne sur www.bcc.cd).
- Banque Centrale du Congo (BCC) (2021). Rapport sur la politique monétaire en 2020. N°021, Février 2021 (disponible en ligne sur www.bcc.cd).
- Banque Mondiale (2015). Renforcer la Résilience de Long Terme de la RDC : le Rôle de la *Dédollarisation*, de la Prospection Artisanale et de la Diversification Economique, dans *Rapport de suivi de la situation économique et financière de la RDC*, 3^{ème} édition.
- Banque Mondiale (2016). Choc Exogène, Stabilité Macroéconomique et Développement : Options de Politique Economique, dans *Rapport de suivi de la situation économique et financière de la RDC*, 4^{ème} édition.
- Banque Mondiale (2020). Evaluation de l'impact économique du covid-19 et des réponses politiques en Afrique Subsaharienne. Rapport du bureau de l'économiste en chef de la région Afrique. *Africa's Pulse*, Volume 21, Avril.
- Bénassy-Quéré, A., Coeuré, B., Jacquet, P., & Pisani-Ferry, J. (2012). *Politique économique* (3e éd.). Bruxelles : De Boeck.
- Chauvet, C. (2016). *Politique économique : Cours et QCM corrigés*. Paris : Dunod.
- Dell'Ariccia, G., Mauro, P., Spilimbergo, A. et Zetzelmeier, J. (2020). Une politique économique pour la guerre contre la COVID-19. Publié le 1^{er} avril 2020. Consulté le 26 avril 2021. Disponible en ligne sur <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2020/04/01/blog040120-economic-policies-for-the-covid-19-war>.
- Dömeland, D., Kabuya, K. et Kid, M. (2012). Contraintes des politiques macroéconomiques, dans Herderschee J., Mukoko S. D. et Tshimenga, T. M. (éditeurs). *Résilience d'un Géant Africain : Accélérer la croissance et Promouvoir l'Emploi en République Démocratique du Congo*, Volume I Synthèse, contexte historique et macroéconomique, Kinshasa : Banque Mondiale -Mediaspaul, 123-169.
- Drumetz, F., Pfister, C. et Sahuc, J.G. (2015). *Politique monétaire*. Bruxelles : De boeck, 2^{ème} édition.
- Fonds Monétaire International (2020a). Chapitre 1 - The greatlockdown. *World Economic Outlook*, Avril.
- Fonds Monétaire International (2020b). Chapter 1 : Policies to support People During the COVID-19 Pandemic. *Fiscal monitor*, Avril.
- Fonds Monétaire International (2020c). Chapter 1 : Global Financial Stability Overview : Markets in the Time of COVID-19. *Global Financial Stability Report*, Avril.

- Fonds Monétaire International (2020d). COVID-19 : une menace sans précédent pour le développement. *Perspectives économiques régionales—Afrique Subsaharienne*, Avril.
- Grunewald, F. et Maury, H. (2020). Epidémies, pandémies et enjeux humanitaires : leçons tirées de quelques crises sanitaires. Agence française de développement, Mars.
- Kahindo Mbeva, J. B., Schirvel, C., Godelet, E., Wodon, A., Porignon, D., & Bonami, M. (2014). Réforme des structures intermédiaires de santé en République démocratique du Congo. *Afrique, santé publique & développement*, 26(6), 849-858.
- Mignon, V. (2020). Quelle politique économique pour faire face à la deuxième vague ? *Les Echos – Chronique*. Publié le 04 novembre 2020.
- Mukoko, S. (2003). Politiques économiques en RDC : les leçons des trois dernières décennies. *Notes de conjoncture de l'OCPE*, Nouvelle série, 1(1), Octobre, 27-42.
- Ngoy Kasongo, E. (2016). Dollarisation et *dédollarisation* de l'économie congolaise, pourquoi ?. *Cahiers économiques et sociaux*, 33(1), I.R.E.S/Université de Kinshasa.
- Ngoy Kasongo E. (2018). La clé de l'émergence de l'économie congolaise : Analyse critique et nouvelles orientations de politique économique. Paris : L'Harmattan.
- Nkosi, R. (2020). La crise de la Covid-19 et la Nouvelle Economie Politique Emergente de l'Afrique. Publié le 25 juin 2020. Blog créé par Redge Nkosi. Consulté le 26 avril 2021. Disponible en ligne sur <https://www.fes.de/fr/section-afrique/nouvelles-de-la-section-afrique/the-covid-19-crisis-and-africas-emerging-new-political-economy>.
- RDC (2016). *Plan National Stratégique de Développement (PNSD), Stratégies et outils de mise en œuvre*. Kinshasa : Ministère du Plan.
- RDC (2019). Loi de finances portant budget national exercice 2020. Kinshasa : Ministère du Budget, septembre 2019.
- RDC (2020). Plan de préparation et riposte contre Covid-19 en RDC. Kinshasa : Secrétariat technique de la riposte contre la Covid-19, mars 2020.